



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 2293

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le plan d'action interministériel contre la maladie de Parkinson annoncé le 11 juillet 2011. Il souhaite savoir si elle entend reprendre les orientations de ce plan et plus globalement, ses intentions sur l'action contre la maladie de Parkinson.

Texte de la réponse

La maladie de Parkinson est une maladie neuro-dégénérative responsable de handicaps pour les patients. C'est la deuxième maladie neuro-dégénérative après la maladie d'Alzheimer. Un programme d'actions contre la maladie de Parkinson a été initié en juillet 2011 portant, notamment, sur la production de données épidémiologiques affinées, la coordination de la prise en charge médicale et sociale des personnes malades, spécifiquement des formes juvéniles, le soutien des proches, l'accueil des patients aux urgences. Ce programme permet à la fois de structurer l'offre hospitalière, tout en mobilisant les secteurs ambulatoire et médico-social. En lien avec l'annonce faite le 21 septembre 2012 par le Président de la République sur le prolongement du plan alzheimer en intégrant l'ensemble des maladies neuro-dégénératives, un travail doit être conduit pour permettre : - d'une part, d'accentuer les travaux de recherche sur cette maladie, incluant le diagnostic précoce et les évolutions thérapeutiques ; - d'autre part de faire évoluer la prise en charge pour permettre aux patients, non seulement de bénéficier des services spécialisés, mais également de mobiliser les soins de proximité et de prendre en compte la réalité sociale que vivent ces personnes (relations avec le milieu professionnel, prise en charge sociale...). - Enfin de reconnaître la place des associations de patients et la nécessité d'une information la plus précise possible. A cet égard, l'action de l'association France parkinson pour la diffusion d'une malette d'information sur la maladie pour les nouvelles personnes diagnostiquées est un exemple à poursuivre. Enfin, le 21 septembre 2012, le Président de la République ainsi que la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, ont annoncé, à l'occasion de la journée Alzheimer que le plan sera prolongé au terme d'une évaluation et qu'il sera élargi à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives de façon à ce que l'on puisse utiliser pour d'autres patients tout ce qui a déjà été engagé.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2293

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4528

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7751